

La violence homophobe au Canada

Paul-François Sylvestre

Criminologue et analyste de politiques au gouvernement du Canada, Douglas Victor Janoff a récemment publié le premier ouvrage au pays qui étudie l'effet dévastateur de la violence homophobe. Il a consacré neuf ans de recherche à l'analyse de plus de 350 agressions et de quelque 120 homicides perpétrés sur des personnes gaies ou lesbiennes, entre 1990 et 2004, au Canada.

L'ouvrage de Janoff s'intitule *Pink blood : la violence homophobe au Canada*. Il s'agit d'un ouvrage unique en son genre puisque c'est la première étude de cas de portée nationale à paraître en français sur ce thème. *Pink blood* est tellement bien documenté que sa version anglaise a déjà été retenue dans le programme d'enseignement de plusieurs facultés universitaires canadiennes.

Dès l'Introduction, l'auteur précise qu'il a axé ses recherches « sur la violence motivée par la haine – sur les actes de violence à l'endroit d'autrui perpétrés parce que la victime est gaie ou considérée comme telle ». Il note que la violence homophobe est souvent déguisée ou combinée à d'autres types de crimes. Dans de nombreux cas, la victime et son assaillant se connaissent. Cela pousse la police, les tribunaux et les médias à nier la motivation haineuse ou à en minimiser l'importance.

Janoff examine diverses théories de l'homophobie pour conclure que les causes sont assez multiples : répression sexuelle, ignorance, ressac politique, revanche des victimes d'agressions, tendance de certains hétérosexuels à se sentir rejetés par les femmes qui leur préfèrent leur propre sexe, et facteurs de développement chez les adolescents (40 % des attaques contre les gais analysées par l'auteur impliquaient des ados).

Dans la majorité des cas d'agression homophobe que l'auteur a recensés, les hommes sont seuls au moment de l'agression. Plus de la moitié des attaques se produisent dans des endroits déclarés gais et, dans 40 % des cas, il y a de multiples agresseurs. Enfin, près des deux tiers des victimes d'homicide dont l'auteur a étudié le cas ont été tuées à domicile.

Le livre présente des centaines d'exemples de meurtres et de voies de fait qui se sont produits au Canada après 1995, année où sont entrées en vigueur les dispositions sur la détermination de la peine applicable aux crimes motivés par la haine. Or, Janoff écrit

qu'il n'a « trouvé pratiquement aucun rapport indiquant que le juge avait alourdi la peine au motif qu'il s'agissait d'un crime motivé par l'homophobie ».

L'auteur précise que ses recherches permettent d'accorder de la crédibilité à l'hypothèse d'assassins qui, dans certains cas, s'en tirent sans peine. Il écrit que, « dans beaucoup de cas, les juges, jurés et agents de justice pénale étaient hétérosexistes et homophobes ».

Enfin, *Pink blood* nous apprend que la Police provinciale de l'Ontario s'est dotée d'une unité de lutte contre les crimes motivés par la haine, mais cette unité ne fait pas d'enquêtes et ne recueille pas de données sur les cas de violence homophobe. Quant à la GRC, elle « utilise un système obsolète pour définir et classer ce type de crimes ». Les cas de violence homophobes n'y sont même pas signalés.

Douglas Victor Janoff, *Pink blood : la violence homophobe au Canada*, essai traduit de l'anglais par une équipe sous la direction de Jonathan Kaplansky, Montréal, Éditions Triptyque, 2007, 412 pages, 30 \$.